

FUN'COOP INFO

Lettre d'information aux adhérents de l'association Projet Coop Funéraire 49

Agora : Première sortie publique

Notre association Projet Coop funéraire 49 n'avait jusqu'alors organisé que deux réunions, sur invitation, pour se faire connaître. Participer au Forum des associations Agora 2019 était l'occasion de toucher un large public.

Mission réussie pour les bénévoles qui se sont relayés sur le stand de l'association durant ce week-end des 19 et 20 octobre. Sans compter les contacts pris auprès d'autres associations, ce sont environ 150 échanges directs de 5 à 10 minutes, voire plus, qui se sont concrétisés par des demandes d'information, des adhésions, des propositions de partenariats et des souhaits de professionnels des pompes funèbres de rejoindre la coopérative.

Ces nombreuses rencontres positives, nous encourageant à poursuivre dans la concrétisation du projet de notre coopérative funéraire.

La presse au rendez-vous

Fruit de notre première conférence de presse. RCF Anjou, MyAngers Info, le Courrier de l'Ouest et Ouest-France ont tour à tour fait état de notre projet.

Un deuxième séminaire pour construire notre coopérative funéraire

Séminaire = pépinière ! Du latin semer. Sur un humus riche de nos forces et compétences collectives, de l'intérêt des nombreux adhérents, nous semons les graines qui feront germer la récolte au moment opportun.

Quelles graines ?

Rappelant, lors de notre deuxième séminaire du 18 octobre 2019, que d'emblée nous souhaitons mettre l'accent sur l'accompagnement des personnes et des familles, **avant, pendant, après** le décès à travers un accueil chaleureux, empathique, nous avons abordé la question des activités.

Repérage des prestations funéraires soumises à habilitation et choix de notre priorité : **l'organisation globale des funérailles.**

Ceci pose concrètement la question de ce que nous ferons directement au départ :

- transport du corps avant et après la mise en bière, fournitures funéraires,
- organisation de la cérémonie culturelle ou laïque, temps convivial, et de ce que nous aurons à organiser avec d'autres opérateurs funéraires : gestionnaires de chambres funéraires ou de crématoriums, marbriers, fabricants de cercueil, etc., dans le respect de nos valeurs. Nous tenons à

Editorial

Notre Projet prend corps !

*L'association « Projet Coop Funéraire 49 » compte **147 adhérents** à ce jour.*

C'est une force, notre force ! Depuis la « Fun' Coop Info » de juillet : une conférence sur l'humusation, de nombreux contacts pris lors de l'AGORA, des articles dans la presse, des professionnels prêts à s'investir, notre participation à la construction d'un réseau national...

Le Conseil d'Administration poursuit le travail de construction du Projet en visant un démarrage de la coopérative funéraire pour le deuxième semestre 2020. Nous vous informerons des évolutions à travers cette « lettre info » qui, dorénavant, paraîtra tous les deux mois.

Fernand Cruau
Président de l'Apfc 49

ce que chacun soit informé de ce qui est obligatoire et de ce qui ne l'est pas, par exemple porteurs, thanatopraxie, etc. L'information sera donnée au moment de l'accueil,

- conférences proposées en amont (voir ci-dessous)

L'après-midi a été consacrée à la mise en commun des contenus des rencontres effectuées par les uns ou les autres, afin d'en extraire les éclairages essentiels pour poursuivre notre réflexion et avancée concrète :

- Rencontre avec la coopérative de Rennes en juillet
- Journée inter-coopératives et organismes funéraires publics à Lorient en septembre
- Rencontre avec le CCAS d'Angers
- Rencontre avec la présidente et une administratrice

du centre social Jacques-Tati à Angers

- Rencontre d'un responsable du Crédit Mutuel
- Point sur les conférences de presse et organisation des deux journées Agora 2019.

Ont été brièvement évoqués les travaux des quatre commissions : ressources, partenariat, communication et faisabilité.

Un temps plus conséquent a été dédié à notre positionnement par rapport à une perspective de création d'une fédération des coopératives funéraires existantes ou émergentes.

Un troisième séminaire, le 4 décembre prochain, doit nous permettre de poursuivre la marche en avant vers la création de la coopérative funéraire.

LES COOPÉRATIVES FUNÉRAIRES AUX RENCONTRES NATIONALES 2019 DE L'UNION DU PÔLE FUNÉRAIRE PUBLIC (UPFP)

L'UPFP représente 500 communes disposant d'un service public funéraire qui comprend des pompes funèbres, des crématoriums et la gestion de cimetières. Elle tenait son congrès à Lorient les 24, 25 et 26 septembre 2019.

Dans son rapport moral, l'UPFP souhaite créer un nouveau mouvement fédéral rassemblant les acteurs publics, mutualistes et coopératifs au sein **d'une fédération aux valeurs humanistes et solidaires**, afin d'atteindre une dimension qui permettra de compter plus encore dans le paysage funéraire français. D'où l'invitation faite aux coopératives funéraires à participer à ces Rencontres.

Cinq coopératives étaient représentées, Strasbourg, Dijon, Rennes, Nantes et Angers (excusé Bordeaux). Chacune s'est présentée : constitution, objectif, organisation, activités, dates prévisionnelles d'ouverture..., mettant en évidence la spécificité de chaque territoire et la diversité de la mise en œuvre. Le point commun étant la création de chaque coopérative en SAS-SCIC.

Nantes, qui a bouclé trois exercices, 2016-2019, avec 100 convois, a atteint l'équilibre financier pour la première fois avec trois personnes à temps partiel (1,5 salarié équivalent temps plein).

Rennes propose des Cafés mortels et a été officiellement créée en septembre 2019. La Caisse d'Épargne l'a accompagnée par un financement de 100 000 €, et France Active par une subvention de 8 000 €. Rennes a été portée par la coopérative de Nantes.

Strasbourg a créé une Association Service Public Funéraire en mars 2019 et vise une SAS-SCIC au premier semestre 2020. La ville contribue à hauteur de 5 000 € en 2019 et 10 000 € en 2020.

Dijon, portée par une ex-conseillère funéraire, a été créée en septembre 2018 et envisage l'ouverture de

deux agences au premier trimestre 2020.

A Lorient, les coopératives ont posé les bases d'une Fédération des coopératives funéraires de France. Une première réunion a eu lieu à Paris le 22 novembre sur laquelle nous reviendrons plus amplement dans une prochaine Lettre d'info.

Des conférences à suivre

Notre première conférence, le 23 septembre 2019 au centre Jacques-Tati à Belle-Beille, a rassemblé quarante-cinq adhérents sur le thème de « l'humusation ». Elle a été animée par Francis Busigny ingénieur chimiste belge, militant pour la légalisation de l'humusation, nouvelle pratique funéraire 100% écologique.

Le principe consiste à envelopper le défunt dans un linceul biodégradable, à le déposer sur un mélange végétal et à le recouvrir de ce mélange en quantité suffisante (2m³). Cette tombe naturelle, identifiée par une stèle, se trouvera dans « un jardin-forêt de la Métamorphose » clôturé et sécurisé. Après 12 mois, toutes les cellules de la dépouille sont métamorphosées en 1,5 m³ d'humus sain et fertile. Une proposition est de rendre à la famille un certain volume de terreau pour fertiliser un espace de recueillement où pousseront des arbres dans un espace aménagé, appelé « Jardin du Souvenir »....Seuls, pour l'instant, l'État de Washington aux États-Unis et la Région Bruxelles en Belgique sont engagés dans cette démarche.

Vous trouverez prochainement un article très complet sur l'humusation sur notre blog en cours de construction.

Prochaine conférence : Les contrats d'obsèques en février.